

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LEFRANC & BOURGEOIS LINEL FINE GOUACHE (35GT)

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LEFRANC & BOURGEOIS LINEL FINE GOUACHE (35GT)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Le Dessin Graphique/L'oeuvre Illustrative

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ColArt International Holdings Ltd.
The Studio Building
21 Evesham Street
London
W11 4AJ
United Kingdom
+44 (0)208 424 3200
R.Enquiries@colart.co.uk

Personne à contacter Regulatory Manager

Fabricant ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
Z.I .Nord
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Non classé.

Dangers pour l'environnement Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non classé.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

LEFRANC & BOURGEOIS LINEL FINE GOUACHE (35GT)

Respirable cristobalite		1-5%
Numéro CAS: 14464-46-1	Numéro CE: 238-455-4	
Classification STOT RE 2 - H373	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R48/20.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Tous les ingrédients dangereux sont au-dessous de la limite de classification

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Aucune recommandation particulière. Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Aucune recommandation particulière. Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Rincer la bouche. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Aucune recommandation particulière. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Protection des secouristes	Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu. Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne.
Contact oculaire	Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier requis.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

LEFRANC & BOURGEOIS LINEL FINE GOUACHE (35GT)

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.
5.3. Conseils aux pompiers	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune recommandation particulière. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
--------------------------------------	---

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards.
-----------------------------------	--

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
---	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Aucune recommandation particulière.
--------------------------------	-------------------------------------

Classe de stockage	Stockage de produits chimiques.
---------------------------	---------------------------------

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

LEFRANC & BOURGEOIS LINEL FINE GOUACHE (35GT)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ZINC OXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m³ fumées

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ poussières

MÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

PROPANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

XYLÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

ACÉTATE DE MÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 610 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 250 ppm 760 mg/m³

ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

ETHYLBENZÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 20 ppm 88,4 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage

Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale.
Déversements importants: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains

Aucune protection des mains particulière recommandée.

Autre protection de la peau et du corps

Pas d'équipement de protection spécifique noté, mais peut être requis de toute manière.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

LEFRANC & BOURGEOIS LINEL FINE GOUACHE (35GT)

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte colorée.
Couleur	Couleurs diverses.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 6-8
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Non pertinent.
Densité de vapeur	>1.
Densité relative	1.5 - 2.5 @ 20°C
Solubilité(s)	Miscible avec l'eau

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
---------------------	-----------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.
-------------------------------------	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	N'est pas à considérer comme nocif dans le cadre de la législation en vigueur.
-----------------------	--

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL ₅₀ orale)	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------	---

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL ₅₀ cutanée)	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--	---

LEFRANC & BOURGEOIS LINEL FINE GOUACHE (35GT)

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

Pas de danger spécifique pour la santé connu. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Aucun symptôme particulier connu. Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne.

Contact oculaire

Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Voie d'exposition

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

LEFRANC & BOURGEOIS LINEL FINE GOUACHE (35GT)**SECTION 12: Informations écologiques**

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

Coefficient d'adsorption/désorption Indéterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**12.6. Autres effets néfastes**

Autres effets néfastes Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

LEFRANC & BOURGEOIS LINEL FINE GOUACHE (35GT)**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Classification de danger pour
l'eau

0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Conseils de formation

Lire et suivre les recommandations du producteur.

Date de révision

15/03/2016

Révision

3

Remplace la date

11/03/2015

Phrases de risque dans leur
intégralité

Non classé

Mentions de danger dans leur
intégralité

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.